

Table de concertation régionale sur les VHR Région de la Capitale-Nationale

Rapport de fin de mandat

Novembre 2009

Table des matières

1.	Présentation	3
2.	Rappel des mesures adoptées et du mandat des tables de concertation régionale	3
2.1	Principales mesures.....	3
2.2	Mandat des tables de concertation régionale	4
◆	Mandat général :	4
◆	Mandats spécifiques :	4
3.	Sommaire des activités réalisées	4
3.1	Comités et sommaire des rencontres	4
3.1.1	Table de concertation régionale sur les VHR	4
3.1.2	Sous-comités motoneige et quad.....	5
◆	Sous-comité motoneige	5
◆	Sous-comité quad	6
3.1.3	Sous-comité cartographie	6
3.1.4	Sous-comité analyse des projets pour financement	6
4.	Résultats obtenus et état de la situation en fin de mandat.....	7
4.1	La concertation régionale.....	7
4.2	Les réseaux de sentiers	7
4.2.1	Le réseau de sentiers de motoneige	7
4.2.2	Le réseau de sentiers de quad.....	8
4.3	Le <i>Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de VHR du MAMROT</i>	9
4.4	Le <i>Plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés</i>	9
4.5	Le projet de base de données sur les droits de passage	10
5.	Conclusion	10
6.	Liste des ANNEXES.....	12
◆	Liste des membres de la TCR-VHR.....	12
◆	Liste des membres du comité cartographie	12
◆	Liste des clubs de motoneige et de quad	12
◆	Tableau des problématiques motoneige.....	12
◆	Tableau des problématiques quad	12
◆	Résolution de la MRC de Portneuf	12
◆	Grille d'analyse des projets	12
◆	Modèle de Plan d'évacuation (Projet Club Sapin d'Or).....	12
◆	Cartes motoneige	12
◆	Cartes quad.....	12

1. Présentation

Le mandat de la Table de concertation sur les véhicules hors route de la région de la Capitale-Nationale a été confié en juin 2006 à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉCN) par le gouvernement du Québec suite à la consultation publique tenue au printemps 2005 et à l'adoption de la Loi 9 en juin 2006. La Conférence régionale des élus de 16 régions du Québec se sont ainsi vu confier un tel mandat.

Compte tenu de la nature du dossier et de l'expertise que l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ) avait commencé à développer en matière de sentiers récréatifs, la CRÉCN a confié à cet organisme la responsabilité de réaliser le mandat. L'URLSQ a alors fait appel aux services d'un consultant qui sera responsable de coordonner l'ensemble du dossier et en particulier de mettre en place et d'animer la Table de concertation régionale sur les VHR (TCR-VHR) de la région de la Capitale-Nationale.

Entrepris concrètement en décembre 2006 dans la région de Québec, le mandat se termine en novembre 2009, comme dans toutes les régions concernées.

2. Rappel des mesures adoptées et du mandat des tables de concertation régionale

2.1 Principales mesures

En juin 2006, la Ministre des Transports a déposé, en plus de la Loi 9 modifiant la Loi sur les véhicules hors route, une série de mesures visant à : « *S'assurer que les réseaux de sentiers de VHR (motoneige et quad) permettent une pratique sécuritaire et respectueuse des citoyens riverains et de l'environnement, tout en générant des retombées économiques en région.* »

À cette fin, le gouvernement a adopté la Loi 9 qui apportait, entre autres, les principaux changements suivants :

- Âge minimum portée de 14 ans à 16 ans;
- Limite de puissance des véhicules offerts en location;
- Obligation du droit d'accès pour utiliser les sentiers;
- Immunité contre des poursuites aux personnes qui consentent à l'aménagement et à l'exploitation d'un sentier sur leur propriété;
- Immunité, jusqu'en mai 2011, contre les recours basés sur les inconvénients de voisinage, le bruit ou les odeurs liés à l'utilisation d'un véhicule hors route.

En complément à ces changements à la Loi sur les véhicules hors route, la Ministre a mis en place une trentaine de mesures « *visant à rendre la cohabitation plus harmonieuse entre les résidents riverains des sentiers de véhicules hors route (VHR) et les utilisateurs de ces véhicules* ». La principale mesure fut la mise en place des tables de concertation régionale dans les 18 régions concernées par la problématique des VHR. Un comité consultatif provincial a également été créé afin d'assurer une concertation de l'ensemble des diverses tables régionales.

2.2 Mandat des tables de concertation régionale

◆ Mandat général :

Assurer l'établissement et la pérennisation d'un réseau interrégional de sentiers pour la pratique de la motoneige et un autre pour la pratique du quad, lequel devrait, autant que possible, être praticable à l'année.

◆ Mandats spécifiques :

- Établir les réseaux de sentiers en tenant compte de certains critères;
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation, en fonction des contingences rencontrées;
- Définir les critères d'utilisation des emprises ferroviaires désaffectées;
- Analyser des sentiers situés en terres agricoles;
- Analyser des situations particulières comme l'utilisation des emprises routières, des lignes d'Hydro-Québec, des chemins forestiers, etc.;
- Élaborer un plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés.

3. Sommaire des activités réalisées

3.1 Comités et sommaire des rencontres

3.1.1 Table de concertation régionale sur les VHR

En tenant compte de la composition prescrite dans le « *Cadre du mandat confié aux Conférences régionales des élus (CRÉ) pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route* », l'URLSQ a voulu éviter toute connotation « politique » à la table de concertation régionale. Elle a donc été créée en tant que comité de travail axé sur la recherche et la mise en place de solutions. Une représentation par les personnes directement concernées par la mise en place de ces solutions a donc été privilégiée (ex. : professionnel du service d'aménagement des MRC vs élus, etc.);

La composition de la Table de concertation régionale sur les VHR (TCR-VHR) a été complétée en décembre 2006 et elle a tenu sa première réunion le 31 janvier 2007. La TCR-VHR est composée de 26 membres représentant l'ensemble des groupes concernés par la problématique des véhicules hors route tant au niveau gouvernemental qu'au niveau civil. Vous trouverez la liste des membres en annexe.

La TCR-VHR a tenu au total 6 réunions entre le 31 janvier 2007 et le 21 octobre 2009 soit trois réunions en 2007, une en 2008 et deux en 2009. Son rôle a consisté principalement à :

- Définir les orientations et les modalités de la démarche;
- Créer les sous-comités pertinents;
- Suivre l'évolution du travail des sous-comités et en valider les résultats;
- Par l'entremise de ses membres, assurer la circulation de l'information vers leur organisme respectif et obtenir leur implication au besoin;
- Faire les recommandations pertinentes lorsque requis.

Voici les principaux sujets abordés lors des réunions :

- États de situation pour la motoneige et le quad;
- Programme de financement et dossiers à prioriser;
- Cartographie;
- Base de données des droits de passage;
- Plan d'évacuation des blessés en région éloignée;
- Rapport des réunions du comité de liaison;
- Information sur les travaux de la Table de concertation régionale sur les sentiers récréatifs.

3.1.2 Sous-comités motoneige et quad

Nous avons privilégié une approche empirique en travaillant directement avec les clubs de motoneigistes et de quadistes, soit les personnes les mieux informées sur la situation des réseaux de sentiers et sur les problématiques qu'on y rencontre;

Nous avons donc travaillé en sous-comités composés des représentants des clubs de motoneigistes et de quadistes, selon un regroupement territorial qui s'est adapté à chacun des deux groupes.

◆ Sous-comité motoneige

Il y a 10 clubs de motoneigistes dans la région de Québec / Charlevoix qui entretiennent plus de 1740 kilomètres de sentiers de motoneige (réf. liste des clubs en annexe). Sept (7) d'entre eux entretiennent 817 kilomètres de sentiers interrégionaux qui établissent un lien avec les régions limitrophes, soit la Mauricie à l'Ouest, le Saguenay-Lac-Saint-Jean au Nord et la Côte-Nord à l'Est. On peut ajouter au Sud la région du Bas-St-Laurent avec laquelle le lien est assuré par le service de traversier Saint-Siméon / Rivière-du-Loup et la région de Chaudière-Appalaches qui est desservie par un service de navette par remorque fermée qui traverse le Pont de Québec.

Avec la collaboration du directeur régional à la FCMQ, nous avons rencontré les 7 clubs responsables de l'entretien des sentiers interrégionaux afin d'identifier avec eux les problématiques pouvant menacer la pérennité de ces sentiers (Trans-Québec 3, 23, 73, 83). Les rencontres se sont tenues de façon territoriale soit, d'une part les clubs du secteur de Portneuf et de l'Ouest de Québec et, d'autre part, ceux du secteur Est de Québec et de Charlevoix.

Une première série de rencontres s'est tenue au printemps 2007 afin d'identifier les problématiques et les interventions à privilégier. Les clubs ont été de nouveau rencontrés en 2008 afin de faire le point et d'identifier les problématiques non résolues.

De plus, afin de mieux informer l'ensemble des clubs sur les travaux de la TCR-VHR, le coordonnateur a participé aux réunions régionales de début et de fin de saison tenues par la FCMQ. Un point à l'ordre du jour était réservé pour le rapport de la TCR-VHR.

◆ Sous-comité quad

Il y a 3 clubs de quadistes dans la région de la Capitale-Nationale qui entretiennent 688 kilomètres de sentiers qui sont en majorité des sentiers interrégionaux (506 kilomètres, soit 74 %). Deux clubs couvrent le territoire de Portneuf et de la CMQ alors qu'un club couvre le territoire des deux MRC de Charlevoix.

Les réunions se sont donc tenues en fonction de cette division territoriale. Comme pour la motoneige, une première série de réunions a permis d'identifier un certain nombre de problématiques lesquelles cependant concernaient plus les difficultés de développement du réseau que des problèmes liés au voisinage ou à la sécurité.

Plusieurs situations devaient être traitées de façon spécifique de sorte qu'elles ont nécessité des démarches et des rencontres plus nombreuses. Par exemple, le projet de développement du sentier dans la Réserve faunique des Laurentides a entraîné, à lui seul, au moins trois réunions avec le MRNF, deux avec la forestière concernée, plusieurs visites terrain effectuées par les représentants de la FQQC, sans compter de nombreux contacts par téléphone et par courriel.

Ce fut le cas pour le développement de certaines parties du réseau dans Portneuf, du prolongement du sentier # 50 vers l'Est, de la construction d'une passerelle à Portneuf, etc.

3.1.3 Sous-comité cartographie

La production d'une cartographie à jour des réseaux de sentiers est essentielle à la bonne compréhension des problématiques et des solutions éventuelles. La TCR-VHR a donc formé un comité regroupant les organisations susceptibles de fournir les données cartographiques nécessaires (Ministères, MRC, forestières, etc.).

Dans le contexte où l'URLSQ est également mandaté pour réaliser un « *Plan de consolidation et de développement des sentiers récréatifs* » de la région de la Capitale-Nationale, le mandat du sous-comité de la cartographie a été élargi aux disciplines concernées par ce nouveau mandat, en l'occurrence la randonnée pédestre, la randonnée équestre, le vélo, le ski de fond, le canot / kayak ainsi que les sentiers régionaux et locaux de motoneige et de quad non couverts par la TCR-VHR.

Le comité s'est réuni une fois et a défini les paramètres pour la fourniture des données et la production des cartes. Un protocole d'entente a été rédigé et proposé aux parties concernées. La majorité des organisations sollicitées a signé le protocole qui, en fait, implique surtout les données cartographiques des sentiers récréatifs.

Suite à un appel d'offre, la Communauté métropolitaine de Québec a été choisie comme fournisseur pour réaliser la cartographie des deux mandats.

3.1.4 Sous-comité analyse des projets pour financement

Une des mesures mises en place par le gouvernement en juin 2006 prévoyait un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux nécessaires à la pérennisation des sentiers,

en l'occurrence pour régler les problèmes liés au voisinage, à la sécurité ou à l'environnement. Ce programme devait être appliqué par le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

Bien que finalement, après maintes tergiversations, le programme n'ait été opérationnel qu'au printemps 2009, la TCR-VHR avait défini, à sa réunion de novembre 2007, les modalités d'analyse et de recommandation des dossiers. Une grille de critères a alors été adoptée et un comité d'analyse a été créé avec comme mandat d'analyser les projets en fonction des critères et de faire les recommandations pertinentes à l'URLSQ et à la CRÉ. Les recommandations seraient par la suite entérinées par la Table de concertation régionale lors d'une rencontre subséquente.

Membres du comité d'analyse des projets :

- Jean-Luc Sylvain, Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
- Pierre Charbonneau, Fédération Québécoise des Clubs Quad
- Frédéric Asselin, Conférence régionale des élus
- Dominique Bujold, URLSQ
- Gérard Boivin, coordonnateur

4. Résultats obtenus et état de la situation en fin de mandat

4.1 La concertation régionale

Les travaux de la Table de concertation régionale sur les véhicules récréatifs a sans contredit eu des effets bénéfiques sur le niveau de connaissance et d'acceptation réciproque des groupes en présences. Le mandat ayant été confié par le Ministère des Transports, nous avons constaté un engagement réel de la direction régionale et du personnel de ce ministère à rechercher et à trouver des solutions en partenariat avec les clubs.

Un véritable dialogue s'est établi entre les différentes organisations concernées et la Table de concertation a généralement été animée par une volonté commune de solutionner les problèmes. On peut affirmer que l'ampleur des responsabilités et des difficultés vécues par les clubs de motoneige et de quad dans le développement, le maintien et l'entretien des réseaux de sentiers est mieux connue et comprise.

4.2 Les réseaux de sentiers

4.2.1 Le réseau de sentiers de motoneige

Selon l'arrêté ministériel au début du mandat, le réseau de sentiers Trans-Québec (sentiers # 3, 23, 73 et 83) dans la région de la Capitale-Nationale faisait 860 kilomètres. Selon la compilation faite pour le présent rapport, soit après trois ans, nous évaluons le réseau Trans-Québec à environ 817 kilomètres (361 km en terres publiques, 456 km en terres privées). On peut en conclure qu'il y a eu une légère rationalisation mais que le réseau est resté sensiblement le même.

La plupart des situations problématiques identifiées au printemps 2007 ont été réglées ou sont en voie de l'être. Les correctifs à compléter concernent essentiellement le remplacement de ponts de glace pour la traversée de certains cours d'eau par des structures plus sécuritaires comme des ponceaux ou des ponts. Les sites sont identifiés et les travaux devraient faire l'objet d'une planification pour les années à venir :

- Rivière Niagarette à St-Casimir
- Rivière Ste-Anne au nord de St-Raymond
- Rivière St-Charles à St-Émile
- Rivière Ste-Anne et Ruisseau Éther près de St-Tite-des-Caps

Évidemment, l'obtention et le maintien des droits de passage demeurent des facteurs de fragilisation du réseau et il est apparu quasi irréaliste d'obtenir des engagements de plus d'un an renouvelables.

Enfin, nous tenons à souligner deux interventions du MTQ qui ont permis de sécuriser et de stabiliser le réseau :

- Des aménagements plus sécuritaires dans la « côte-du-Calvaire » dans Charlevoix et
- L'ajout d'une passerelle dédiée aux VHR à même le nouveau pont construit au-dessus de la rivière Jacques-Cartier à Donnacona.

4.2.2 Le réseau de sentiers de quad

La situation pour le réseau de sentiers quad dans la région est bien différente que pour la motoneige. Peu de problématiques identifiées au printemps 2007 ont été réglées depuis. Le développement s'est effectué surtout dans le secteur de Portneuf et 2 liens existent avec la région de la Mauricie.

Du côté de Charlevoix, il existe un réseau de sentiers d'été non reliés entre eux et aucun de ceux-ci ne permet un lien avec les régions limitrophes, en l'occurrence le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

La topographie difficile du territoire (forêt et montagnes), le peu de population ne permettant pas de constituer un bon bassin de membership et un manque important de bénévoles peuvent expliquer cette situation. Il apparaît donc évident que le réseau de sentiers quad d'hiver ne pourra pas se développer dans ce secteur et qu'il sera très difficile de compléter le réseau de sentiers d'été afin d'établir les liens avec les régions voisines.

Pour ce qui est du territoire de l'agglomération urbaine de Québec, un réseau de sentiers la traverse en hiver, en partageant en partie le corridor des sentiers de motoneige mais il est peu probable que des sentiers quad puissent s'y implanter pour une pratique en été. À cet égard, des efforts sont consacrés par les clubs afin de développer le réseau du côté ouest de la région et d'y établir des sites de départ pour les adeptes du quad de la ville de Québec.

Enfin, la Fédération Québécoise des Clubs Quad (FQCQ) a consacré énormément de temps, d'énergie et de ressources pour développer un lien avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le nord de Charlevoix en passant par la Réserve faunique des Laurentides. Malheureusement,

en dépit de nombreuses démarches, rencontres et visites sur le terrain, aucune solution ne semble rencontrer les exigences du gestionnaire de ce territoire, la Sépaq, de sorte qu'aucun projet de tracé n'est encore accepté.

4.3 Le Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de VHR du MAMROT

Afin d'aider les clubs à préparer et présenter leur projet, l'URLSQ a confié à la Société des sentiers de la Capitale le mandat de leur fournir un soutien technique et logistique. Trois projets ont été déposés et recommandés pour financement sur le programme du MAMROT, deux pour la motoneige et un pour le quad :

1. Club de motoneige de Saint-Raymond, conjointement avec la Société de la piste cyclable Jacques-Cartier – Portneuf :
 - Réfection des tabliers de 4 ponts sur le sentier TQ # 73
 - Coût total : 19 700 \$
2. Club de motoneige les Aventuriers de Charlevoix :
 - Consolidation du pont au-dessus de la rivière Noire, près de La Malbaie.
 - Coût total estimé : 42 000 \$
3. Club Quad Nature de Saint-Raymond
 - Construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Portneuf, à Portneuf
 - Coût total estimé : 79 000 \$

Compte tenu que les projets doivent être déposés pour le 1^{er} novembre 2009, il est peu probable que d'autres demandes puissent être présentées à temps pour cette échéance. Deux projets sont actuellement en processus d'élaboration et aurait un impact important sur le développement des réseaux :

1. La construction d'un pont au-dessus de la rivière Sainte-Anne, à Saint-Raymond.
 - Cette infrastructure serait multifonctionnelle (motoneige et quad) et permettrait de stabiliser le sentier motoneige TQ # 23 ainsi que le sentier quad # 60 vers l'Étape dans la Réserve faunique des Laurentides
2. Le prolongement du sentier quad # 50 entre Donnacona et Saint-Augustin-de-Desmaures
 - Ce prolongement permettrait d'établir le lien avec l'agglomération urbaine de Québec et de donner accès au réseau de sentiers de l'Ouest de la région.

4.4 Le Plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés

Ce volet du mandat n'a pas été vraiment abordé par la TCR-VHR. Nous avons été informé, vers la fin de la deuxième année du mandat que cet aspect serait pris en charge par le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui avait planifié de faire un inventaire régional des ressources

disponibles pour proposer par la suite un plan « cadre » pour l'évacuation des blessés en région éloignée.

Nous avons eu deux rencontres avec les responsables du MSP et nous allons collaborer avec eux pour la réalisation de l'inventaire des ressources et équipements disponibles dans la région de la Capitale-Nationale. Nous sommes par contre dépendants de leur agenda pour la poursuite de ce dossier.

D'autre part, le club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or inc. a réalisé sur la Côte-de-Beaupré durant la saison 1998-1999 une expérience pilote fort intéressante en matière de plan d'évacuation des blessés, en collaboration avec la Sûreté du Québec et les Ambulances Côte-de-Beaupré. L'expérience a été concluante et le projet a été élargi sur le territoire du club Les Aventuriers de Charlevoix et du club de motoneige du Fjord. Les autres clubs de motoneigistes de la région projettent d'implanter, à court terme, ce plan sur l'ensemble du territoire de la région. Vous trouverez en annexe une présentation de ce projet.

4.5 Le projet de base de données sur les droits de passage

Le projet de mettre en place une base de données sur les droits de passage dans la région de la Capitale-Nationale ne faisait pas partie du mandat de la TCR-VHR tel que confié par le gouvernement. Ce fut cependant un objectif – ou plutôt un défi – que la table de concertation s'était fixé, sous l'incitation du coordonnateur. Il faut préciser qu'aucune autre région ne s'est engagée dans un tel projet.

Le défi était de taille et n'a pu être rencontré à l'intérieur du présent mandat. Les démarches préalables ont été complétées, la cueillette des données a été faite pour les sentiers de motoneige, la structure de la base de données est réalisée mais différentes difficultés ont été rencontrées de sorte que la réalisation du projet a été compromise :

- La cueillette des données, pour la motoneige seulement, s'est échelonnée sur plus d'un an;
- Une partie des données recueillies date de 2003 (relevés effectués par Sentiers de la Capitale), n'ont pas été mis à jour et parfois ont été fournies en format papier seulement;
- Les clubs quad hésitent à fournir les renseignements nominatifs sur leurs droits de passage, en rapport avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Un avis légal devra être obtenu.

En somme, advenant un prolongement du mandat de la TCR-VHR, une évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'un tel projet devra être faite.

5. Conclusion

La mise en place de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route aura permis d'améliorer de façon significative le dialogue et la concertation entre les organisations concernées par la pérennisation et le développement des sentiers de VHR. Le niveau d'information réciproque s'est grandement élevé entraînant une meilleure compréhension des responsabilités de chacun.

Pour le réseau de sentiers interrégionaux de motoneige, on peut conclure qu'il est bien stabilisé dans la région de la Capitale-Nationale. Les clubs sont en bonne santé financière, ils possèdent des équipements généralement en bon état et peuvent compter sur l'apport de bénévoles bien engagés. Cependant, la relève en bénévolat est une source d'inquiétude et peut devenir une réelle menace à la poursuite des activités de certains clubs.

Le réseau de sentiers est bien stabilisé et aucune problématique majeure ne menace actuellement sa pérennité. Cependant, les sentiers ne sont pas à l'abri d'une rupture inattendue compte tenu de la nature « aléatoire » des droits de passage. Mais comme disent les bénévoles de longue date, « ça fait 30 ans qu'on vit avec cela »!

Pour le réseau de sentiers interrégionaux de quad, on ne peut que constater la difficulté qu'a cette activité à s'implanter en terrain privé comme en terre publique. Des efforts considérables sont déployés par les bénévoles des clubs de quadistes pour développer le réseau, mais avec un succès fort limité. Les résistances sont nombreuses (grands propriétaires terriens, gestionnaires des terres publiques, agriculteurs, villégiateurs, etc.) et les appuis souvent mitigés. Par exemple, dans la région de la Capitale-Nationale, seulement la MRC de Portneuf a adopté une résolution ferme d'appui au développement d'un réseau de sentiers de VHR. Nous la joignons en annexe.

La passion et l'énergie des bénévoles des clubs ne suffira pas et il faudra un engagement concret des pouvoirs politiques à tous les niveaux afin d'atteindre l'objectif fixé par la Ministre des Transports de « *Mettre en place un réseau interrégional de sentiers quad praticable à l'année et permettant une pratique sécuritaire et respectueuse des citoyens et de l'environnement* ».

En terminant, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de participer aux travaux de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route ainsi qu'aux comités de travail et d'y avoir consacré temps, énergie et bonne volonté.

6. Liste des ANNEXES

- ◆ Liste des membres de la TCR-VHR
- ◆ Liste des membres du comité cartographie
- ◆ Liste des clubs de motoneige et de quad
- ◆ Tableau des problématiques motoneige
- ◆ Tableau des problématiques quad
- ◆ Résolution de la MRC de Portneuf
- ◆ Grille d'analyse des projets
- ◆ Modèle de Plan d'évacuation (Projet Club Sapin d'Or)
- ◆ Cartes motoneige
- ◆ Cartes quad